

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
~~et par délégation~~
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *2008-6-1-12*
Séance du 23 mai 2008

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 30 mars 2006 et 17 juillet 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 1)**
- VU le marché n°455/06 notifié le 03 août 2006, avec la société Daniel MUNCK Architecte de FERRETTE, pour un montant de 268 750.00 € HT (321 425.00 € TTC), **(point 1)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008

- VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mai 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 2)**
- VU le marché n° 393/07 notifié le 18 octobre 2007, conclu avec la société ELEC 2 M de KAYSERSBERG, pour un montant de 54 400.00 € HT (65 062.40 € TTC), **(point 2)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008

- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 3)**
- VU le marché n° 342/06 notifié le 10 juillet 2006, conclu avec la société MADER SA de GUEBWILLER, pour un montant de 780 000.00 € HT (932 880.00 € TTC), **(point 3)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008

- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 4)**

- VU le marché n° 579/06 notifié le 9 novembre 2006, conclu avec la société SOBEKA de BUHL, pour un montant de 57 876.35 € HT (69 220.00 € TTC), **(point 4)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 5)**
- VU le marché n° 346/06 notifié le 10 juillet 2006, conclu avec la société Gérard JACOB de LUTTERBACH, pour un montant de 115 000.00 € HT (137 540.00 € TTC), **(point 5)**

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 09 juillet 2004 et 08 juillet 2005 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 6)**
- VU le marché n° 551/06 notifié le 03 janvier 2006, conclu avec la société DRLW ARCHITECTES de MULHOUSE, pour un montant de 266 032.00 € HT (318 174.27 € TTC), **(point 6)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 09 septembre 2005 (3^e/158-05) autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 7)**
- VU le marché n° 04/06 notifié le 16 janvier 2006, conclu avec la société SIGNATURE SA de 64122 URRUGNE, pour un montant annuel minimum de 50 000.00 € HT et un maximum de 200 000.00 € HT, **(point 7)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 11 mai 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 8)**
- VU le marché n° 392/07 notifié le 18 octobre 2007, conclu avec la société BAGNOLINI de KINGERSHEIM, pour un montant de 24 000.00 € HT (28 704.00 € TTC) **(point 8)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2008

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 17 mars 2000 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 19 mai 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 9)**
- VU le marché n° 259/06 notifié le 22/06/2006, conclu avec la société SARMAC SAS de RIXHEIM, pour un montant de 382 469,40 € HT (457 433,40 € TTC) **(point 9)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008

- VU la délibération de la Commission Permanente du 9 novembre 2007 portant autorisation de signer le marché correspondant, **(point 10)**
- VU le marché n° 482/07 notifié le 22 novembre 2007, conclu avec la société TP SCHNEIDER de 68270 WITTENHEIM, pour un montant de 358 651,92 € HT (428 947,70 € TTC) **(point 10)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 9 février 2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 11)**
- VU le marché n° 78/07 notifié le 6 mars 2007, conclu avec la société CEBEA TRE de FEGERSHEIM, pour un montant de 494 876,33 € HT (591 872,09 € TTC), concernant l'opération **(point 11)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2008,

- VU la délibération du Conseil Général du 27 septembre 2002 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 12)**
- VU le marché 356/07 notifié le 21 septembre 2007, conclu avec la société TRANSROUTE de REGUISHEIM pour un montant de 595 569.30 € HT (712 300.88 € TTC) **(point 12)**
- VU la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2002 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 13)**
- VU le marché n°446/02 notifié le 26 septembre 2002, conclu avec le groupement ARCADIS (mandataire) APAAR, BEP, ERI et SILENE de STRASBOURG pour un montant de 967 289.01 € HT (1 156 877.66 € TTC) **(point 13)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 mai 2008 **(point 13)**.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Point 1 : Réhabilitation d'un bâtiment d'environ 3 000 m² construit en 1937 et situé sur l'ancien site militaire du quartier Plessier de CARSPACH dans l'agglomération d'ALTKIRCH

- ❖ Approuve les honoraires complémentaires du maître d'œuvre relatifs aux modifications des prestations des différents marchés de travaux
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°455/06 conclu avec la société Daniel MUNCK Architecte de FERRETTE pour un montant de 20 397.21 € HT (24 39.06 € TTC) soit une augmentation de 7.59 % du montant du marché initial (19.19 % cumulés).

Point 2 : Restructuration de l'administration, création d'un nouvel accès au collège, remplacement de la galerie de liaison au collège Mathias GRUNEWALD de GUEBWILLER

- ❖ Approuve le déplacement de la centrale d'alarme et de l'horloge et le remplacement des câbles des déclencheurs manuels
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°393/07 conclu avec la société ELEC 2 M de KAYERSBERG pour un montant de 6 871.34 € HT (8 218.12 € TTC) soit une augmentation de 12.63 % du montant du marché initial.

Point 3 : Construction d'un gymnase, de logements de fonction et d'ateliers au collège KENNEDY à MULHOUSE

- ❖ Approuve la création d'une longrine pour une clôture rue Schlumberger
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 342/06 conclu avec la société MADER SA de GUEBWILLER pour un montant de 1 997.54 € HT (2 389.06 € TTC) soit une augmentation de 0.26 % du montant du marché initial (6.07 % cumulés).

Point 4 : Construction d'un gymnase, de logements de fonction et d'ateliers au collège KENNEDY à MULHOUSE

- ❖ Approuve le remplacement des doublages 10+100 collés par une contre cloison type "Prégymetal" dans les vestiaires douches du gymnase

- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 579/06 conclu avec la société SOBEKA de BUHL pour un montant de 1 110.60 € HT (1 328.28 € TTC) soit une augmentation de 1.92 % du montant du marché initial.

Point 5 : Construction d'un gymnase, de logements de fonction et d'ateliers au collège KENNEDY à MULHOUSE

- ❖ Approuve la modification des bandeaux vitrés hauts du gymnase
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 346/06 conclu avec la société Gérard JACOB de LUTTERBACH pour un montant de 4 133.00 € HT (4 943.07 € TTC) soit une augmentation de 3.59 % du montant du marché initial .

Point 6 : Construction du nouveau collège de BUHL et son gymnase

- ❖ Approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage au groupement CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN / COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA REGION DE GEBWILLER
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n°551/05 conclu avec la société DRLW ARCHITECTES de MULHOUSE (aucune incidence financière).

Point 7 : Fourniture et pose de matériels de signalisation verticale, permanente et temporaire sur les routes départementales à 2x2 voies du Haut-Rhin

- ❖ Approuve le transfert du marché suite à l'apport partiel d'actif aux termes duquel la société SIGNATURE SA de 64 122 URRUGNE a fait un apport à la société SIGNATURE INDUSTRIE de 92 500 RUEIL MALMAISON d'une branche complète d'activité de production de matériaux et de mobiliers de signalisation routière,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 portant avenant de transfert au marché n° 04/06 conclu initialement avec la société SIGNATURE SA qui ne présente aucune incidence financière.

Point 8 : Restructuration de l'administration - Création d'un nouvel accès - Remplacement de la galerie de liaison du Collège M. Grunewald de GUEBWILLER

- ❖ Approuve la création d'habillages de radiateurs, mise en place de tablettes supplémentaires et la découpe d'une traverse
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 392/07, conclu avec la société BAGNOLINI de KINGSERSHEIM pour un montant de 1 228.00 € HT (1 468.69 € TTC) soit une augmentation de 5.12 % du montant du marché initial.

Point 9 : RD 16 - Aménagement entre HAGENTHAL LE BAS et NEUWILLER - Lot 1 - Terrassements, assainissement, chaussée, signalisations horizontale et verticale

- ❖ Approuve l'ajout d'un prix nouveau non prévu au marché initial pour un montant de 13 755,00 € HT, l'ajustement des quantités prévisibles à fins de chantier en plus values de 23 176,50 € HT, en moins values de - 21 947,20 € HT, la prolongation du délai d'exécution de 9 (neuf) semaines portant ainsi le délai d'exécution à 29 (vingt neuf) semaines, tous avenants confondus, la mise à jour de l'actualisation des prix par rapport aux index de référence prévus à l'article 3.5.3 du CCAP
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 3 au marché n° 259/06, conclu avec la société SARMAC SAS de RIXHEIM pour un montant de 14 977,30 € HT (17 912,85 € TTC) soit une augmentation de 8,84 % cumulés du montant du marché initial.

Point 10 : Aménagement hydraulique des bassins versants Wangelgraben – Muehlgraben – Emissaire de la Route du Vin, émissaire de VOEGLINGSHOFFEN, dessableurs

- ❖ Approuve les prestations complémentaires liées à la réalisation des ouvrages
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 482/07, conclu avec la société TP SCHNEIDER de 68270 WITTENHEIM pour un montant de 9 697,50 € HT (11 598,21 € TTC) soit une augmentation de 2,7 % du montant du marché initial.

Point 11 : Mise en place de la numérisation des dossiers papier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Haut-Rhin (Cotorep et CDES) aux fins de destruction des dossiers papiers

- ❖ Approuve les prestations complémentaires de numérisation de dossiers et d'acquisition d'extensions de logiciel,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 78/07, conclu avec la société CEBEA TRE de FEGERSHEIM pour un montant de 118 064,00 € HT (141 204.54 € TTC) soit une augmentation de 23,86 % du montant du marché initial.

Point 12 : Desserte routière du BIOSCOPE et de l'écomusée d'Alsace - Lot n°E - Finalisation de la tranche n°1 : terrassement, assainissement, chaussées et dispositifs de retenue

- ❖ Approuve l'ajout de trois prix nouveaux introduit suite à des dispositions non prévues mais rendues nécessaires à la réalisation des travaux, la prise en compte de l'évolution des quantités en plus et moins values ainsi que la prolongation de délai de cinq semaines,
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°356/07 conclu avec l'entreprise TRANSROUTE de REGUISHEIM pour un montant de 70 713.88 € HT (84 573.80 € TTC) soit une augmentation de 11,9 % du montant du marché initial.

Point 13 : RD 417 - déviation de WINTZENHEIM - Mission de maîtrise d'œuvre

- ❖ Approuve la modification de la mission ACT ainsi que la prolongation de délai de deux semaines,
- ❖ Et autoriser le Président à signer l'avenant n°6 au marché n°446/02 conclu avec le groupement ARCADIS (mandataire), APAAR, BEP, ERI et SILENE de STRASBOURG pour un montant de 6 600.00 € HT (7 893.60 € TTC) soit une augmentation de 0,68% du montant du marché initial (33,45% cumulé).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER